

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Nord

6 place de la Piquerie - BP15 - 59132 TRELON
Tel : 03 27 59 71 27 - Mail : nord@fransylva.fr

BULLETIN D'ADHESION 2025

RAISON SOCIALE

NOM

Prénom

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Portable

Agissant en qualité de ☐ Propriétaire ☐ Usfruitier ☐ Nu propriétaire ☐ Indivisaire
☐ Gérant du GF, GFA, GFR

Informations indispensables pour vous garantir un suivi optimal (newsletter, TVA à taux réduit, exonérations, informations sur les marchés bois...) :

E-mail :

N° de SIREN :

(propriétaires déclarés en entreprise agricole)

N° TVA :

(propriétaires assujettis à la TVA)

En 2024, la surface totale que vous avez assurée était de :

hectare(s) (détails au verso)

Dans le cas où vous souhaitez assurer de **nouvelles parcelles**, merci de les indiquer dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	SECTION	N° DE PARCELLE	SURFACE (en ha)
SURFACE TOTALE			

Barème de cotisation 2025 :

CATEGORIE DE SURFACE	Décomposition du montant de la cotisation			TOTAL (A + B + C)
	MONTANT SYNDICAT ¹ (A)	MONTANT ASSURANCE R.C. ² (B)	MONTANT PROTECTION JURIDIQUE ³ (C)*	
Part fixe	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50 €
A partir du 1er ha jusqu'au 100ème ha	1,12 € / ha	0,49 € / ha	0,04 € / ha	1,65 € / ha
Au-delà du 100ème ha	0,87 € / ha	0,49 € / ha	0,04 € / ha	1,40 € / ha
TOTAL				 €
Cotisation de soutien (facultatif)				 €
TOTAL A REGLER				 €

¹Syndicat : Le syndicat aide les propriétaires forestiers en les représentant auprès des pouvoirs publics, en les informant et conseillant selon l'actualité, et en leur offrant une assurance responsabilité civile négociée à prix réduit.

²Assurance R.C. : L'assurance Responsabilité Civile (R.C.) garantit la prise en charge des conséquences financières des dommages causés à autrui.

³Protection juridique : assurance complémentaire qui intervient pour couvrir les frais de procédure ou fournir une assistance en cas de différends ou litiges avec un tiers.

* La protection juridique est optionnelle et peut être soustraite du montant total (-0,04 €/ha). Si vous ne souhaitez pas y souscrire, veuillez cocher la case suivante : ☐

Exemple : Un propriétaire forestier possédant 130 ha en nature de bois et souhaitant adhérer au Syndicat du Nord pour bénéficier de l'assurance R.C. et de la protection juridique verra sa cotisation calculée ainsi : 50,00 € + (1,65 € x 100) + (1,40 € x 30) = 257 €. S'il choisit de ne pas souscrire à la protection juridique, la cotisation sera réduite de 0,04 €/ha, soit : 257 € - (0,04 € x 130) = 251,8 €.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter nord@fransylva.fr.

Je confirme accepter les conditions générales d'assurance qui s'appliquent aux parcelles cadastrales listées au reto et/ou au verso.



Fait à

le 2025
Signature



6 place de la Piquerie - BP15 - 59132 TRELON
Tel : 03 27 59 71 27 - Mail : nord@fransylva.fr

Les étangs et digues de plus de 5 000 m² (soit 0,5 ha) doivent être mentionnés. Les étangs et les retenues collinaires de plus de 8 ha ne peuvent être garantis. Seules les parcelles en nature cadastrées de bois situées en France peuvent être assurées. Cet état engage votre responsabilité. Toute réticence et toute déclaration intentionnellement fausse, toute omission ou déclaration inexacte, sont soumises, selon les cas, aux sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances.

[illegible]

☐ Par **chèque** à l'ordre du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Nord

☐ Par **virement** bancaire

Merci d'indiquer ci-après le libellé inscrit lors du virement :

Nom du titulaire du compte : Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Nord
Compte à créditer : IBAN FR76 1670 6050 9250 8535 5302 078
BIC AGRIFRPP867